

## Très vif succès de l'introduction en bourse d'Agripower France sur le marché Euronext Growth® Paris

---

- **Très forte demande, plus de 24 M€ soit une offre sursouscrite 4,8 fois<sup>1</sup>**
- **Montant brut de l'opération : 6,75 M€<sup>2</sup> dont 5,75 M€ en augmentation de capital**, dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ferme après exercice intégral de la clause d'extension et de la cession d'actions existantes
- **Plus forte demande des particuliers enregistrée depuis mai 2018 sur Euronext Growth : 14 M€**
- **Prix de l'action : 6,70 euros**
- **Début des négociations le 20 novembre 2019**

La société Agripower France (la « **Société** » ou « **Agripower** »), acteur de la transition énergétique et intégrateur de solutions de méthanisation, annonce le franc succès de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR0013452281 / Mnémonique : ALAGP).

Le Placement Global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, et l'Offre à Prix Ferme, principalement destinée aux personnes physiques, ont rencontré un très vif succès. La demande globale s'est élevée à 24,2 M€, dont 10,3 M€ pour le placement global et 13,9 M€ pour l'Offre à Prix Ferme, soit un taux de sursouscription global de 4,8 fois.

Constatant la forte demande, le Conseil d'Administration d'Agripower, réuni ce jour, a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension.

Dans le cadre de cette opération, 1 007 461 actions seront allouées, réparties entre :

- 858 208 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), ce qui représente une augmentation de capital d'un montant brut de 5,75 M€, et
- 149 253 actions existantes cédées par le principal actionnaire LYCE CONSEIL SARL (les « **Actions Cédées** » et ensemble avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** ») auprès d'investisseurs institutionnels, représentant une cession brute de 1,0 M€<sup>3</sup>.

Le nombre de titres alloués dans le cadre du Placement Global s'élève à 856 342 Actions Offertes, correspondant à un montant de 5,74 M€. Sur l'Offre à Prix Ferme, 151 119 Actions Nouvelles ont été allouées au public, soit un montant de 1,01 M€. Les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) seront servis de l'ordre de 12.2 % et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) ne seront pas servis.

---

<sup>1</sup> Sur la base de l'offre initiale : Placement Global et Offre à Prix Ferme, hors clause d'extension

<sup>2</sup> Incluant 1 M€ de produit de cession d'actions existantes par le principal actionnaire, LYCE CONSEIL SARL

<sup>3</sup> La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées

À l'issue de l'opération, le capital d'Agripower est désormais composé de 2 358 208 actions, ce qui représente une valorisation de 15,8 M€ sur la base du prix d'introduction en bourse. Le flottant représente 42,72 % du capital de la Société.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles interviendra le 19 novembre 2019 et le règlement des Actions Cédées interviendra le 20 novembre 2019.

Les actions seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth, à compter du 20 novembre 2019, en cotation en continu, sous le code ISIN : FR0013452281 et le mnémonique : ALAGP. Il est précisé que les Actions Cédées aux investisseurs institutionnels lors du règlement-livraison du 20 novembre 2019 pourraient ne pas être négociables le même jour.

Eric Lecoq, Président Directeur Général d'Agripower France déclare : « *Nous tenons à remercier vivement les investisseurs institutionnels et individuels qui nous ont fait confiance en participant à notre introduction en Bourse. Nous sommes heureux de l'accueil très enthousiaste réservé à Agripower à l'occasion de cette étape clé pour le développement et les ambitions de notre société.*

*Les fonds levés vont nous permettre d'accélérer notre stratégie de croissance et de faire d'Agripower l'un des acteurs français clés de la transition énergétique. »*

## RÉPARTITION DU CAPITAL POST-OPERATION

Actionnaires	Avant introduction en bourse				Après introduction en bourse			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,999%	2 999 980	99,9997%	1 350 737	57,28%	2 701 474	72,84%
Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,001%	10	0,0003%	10	0,00%	10	0,00%
Flottant	0	0,000%	0	0,0000%	1 007 461	42,72%	1 007 461	27,16%
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 358 208</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 708 945</b>	<b>100,00%</b>

\* LYCE CONSEIL est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 50.000 €, détenue à 100% par Monsieur Eric LECOQ dont il est le gérant.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

### CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : AGRIPOWER
- Euronext Growth® Paris
- Code ISIN : FR0013452281
- Mnémonique : ALAGP
- ICB Classification : 0583 - Énergie renouvelable

Éligibilité au PEA-PME et qualification Bpifrance Entreprise innovante<sup>4</sup>

### PRIX DE L'OFFRE

- Le Prix de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global est fixé à 6,70 € par action

<sup>4</sup> Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

### TAILLE ET PRODUIT BRUT DE L'OFFRE

- 858 208 Actions Nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre, après exercice intégral de la Clause d'Extension. Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 5,75 M€, après exercice intégral de la Clause d'Extension ;
- 149 253 actions existantes ont été cédées par le principal actionnaire de la Société, la société LYCE CONSEIL SARL, représentée par Monsieur Eric Lecoq, Président Directeur Général, auprès d'investisseurs institutionnels. Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 1 M€<sup>3</sup>.

### ALLOCATION DE L'OFFRE

- 856 342 actions allouées dans le cadre du Placement Global (représentant environ 5,74 M€ et 85 % du nombre total d'Actions Offertes) ;
- 151 119 actions allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant environ 1,01 M€ et 15 % du nombre total d'Actions Offertes). Les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) seront servis de l'ordre de 12.2 % et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) ne seront pas servis.

### RAISONS DE L'OFFRE

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- 25% pour financer la croissance (BFR) ;
- 25% pour accroître la force commerciale ;
- 25% pour renforcer les équipes techniques ;
- 25% pour enrichir l'offre de la Société.

### ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours ;
- Engagement de conservation, sous réserves de certaines exceptions, de :
  1. 180 jours pour 100% des 1 350 737 actions détenues par la société LYCE CONSEIL SARL à l'issue de l'opération ;
  2. 360 jours pour 80% des 1 350 737 actions détenues par la société LYCE CONSEIL SARL à l'issue de l'opération.

### PROCHAINES ÉTAPES DE L'OPÉRATION

<b>19/11/2019</b>	Règlement-livraison des Actions Nouvelles
<b>20/11/2019</b>	Règlement-livraison des Actions Cédées
<b>20/11/2019</b>	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris

## MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC TSAF

Agripower annonce également que la Société entend confier à TSAF- Tradition Securities And Futures la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à compter du 20 novembre 2019.

Ce contrat de liquidité est conforme aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (« **Règlement MAR** »), du Règlement délégué (UE) 2016/908 complétant le Règlement MAR, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 50 000 €

## ÉLIGIBILITE DE L'OFFRE AU PEA ET PEA-PME ET QUALIFICATION BPIFRANCE ENTREPRISE INNOVANTE<sup>4</sup>

Agripower France annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions Agripower peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Agripower France est par ailleurs qualifiée d'Entreprise Innovante par Bpifrance.

## RÉDUCTION IR

L'introduction en Bourse d'Agripower France satisfait aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt sur le revenu (IR) au titre de la souscription à l'augmentation de capital. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale, au plus tard le 31 décembre 2019, auprès de [agripower@actus.fr](mailto:agripower@actus.fr) ou par voie postale (ACTUS finance & communication - Attestations Agripower - 52, rue de Ponthieu, 75008 Paris) en y joignant une copie du compte titres lors de la livraison des titres. Agripower France délivrera les attestations jusqu'à atteinte du plafond légal applicable. Les actions souscrites doivent pour se faire être logées dans un compte titres ordinaire et non dans un PEA ou un PEA-PME.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de ces réductions d'impôt sont invités à consulter leur conseil fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable. Ces dispositions fiscales constituent l'état du droit en vigueur, conformément aux lois et à la doctrine administrative publiées à ce jour. Elles sont susceptibles d'être amendées dans le cadre des prochaines lois de finances.

## **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS**

Chef de file-PSI et Teneur  
de Livre



Conseil et  
Listing Sponsor



Communication  
financière



Conseil juridique de  
l'opération



## MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'INFORMATION

Des exemplaires du Document d'Information enregistré par Euronext en date du 4 novembre 2019 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de AGRIPOWER FRANCE (3, rue Thomas Edison, 44470 Carquefou), ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et sur celui de la Société ([www.agripower-bourse.com](http://www.agripower-bourse.com)).

## FACTEURS DE RISQUES

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se reporter aux chapitres 3 « *facteurs de risques* » et 20 « *facteurs de risques liés à l'Offre* » figurant dans le Document d'Information.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'introduction en bourse d'Agripower sur [www.agripower-bourse.com](http://www.agripower-bourse.com)

---

## À PROPOS D'AGRIPOWER

Créé en 2012, Agripower est un intégrateur de solutions de méthanisation, notamment en milieu agricole, qui accompagne ses clients sur la conception et la réalisation d'unités de méthanisation.

Acteur de la transition énergétique inclusive, Agripower développe des unités de méthanisation, procédé permettant de transformer des matières intrants organiques (déchets) en biogaz. Agripower se positionne sur deux segments de la méthanisation : d'une part les solutions de méthanisation collective, à destination des collectivités, des groupes d'agriculteurs ou de l'industrie (agroalimentaire), et d'autre part les produits de méthanisation individuelle pour les exploitations agricoles de tailles intermédiaires. Avec plus de 50 unités individuelles ou collectives, installées et fonctionnelles, Agripower est l'un des leaders français sur ses marchés.

En 2018-2019, Agripower a réalisé un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros, en croissance de +44% par rapport à l'exercice 2017-2018.

---

### RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication  
Olivier Lambert  
[agripower@actus.fr](mailto:agripower@actus.fr)  
Tél. 01 53 67 36 33

### RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication  
Vivien Ferran  
[vferran@actus.fr](mailto:vferran@actus.fr)  
Tél. 01 53 67 36 34

## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « croire », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué de presse sont données uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent communiqué, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; il ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.